

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AE315

présenté par

M. Lecoq, M. Bruneel, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 16, après le mot :

« avec : »,

insérer les mots :

« (i) la Convention relative aux droits de l'enfant, qui définit les principes de non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et la participation des enfants, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de faire apparaître plus clairement le statut des enfants dans cette loi.